

Index AI : PRE01/187/2013
19 April 2013

Swaziland. Le rédacteur en chef d'un journal menacé d'emprisonnement dans un climat de répression croissante des médias

Au Swaziland, la lourde amende infligée au rédacteur en chef d'un journal pour entrave à la justice et les menaces d'emprisonnement proférées à son encontre par les autorités sont de nouvelles preuves de la répression de plus en plus agressive menée contre les médias indépendants et la liberté d'expression dans ce petit royaume d'Afrique méridionale, a déclaré Amnesty International.

Mercredi 17 avril 2013, Bheki Makhubu, rédacteur en chef du journal *The Nation* – l'une des dernières publications indépendantes du pays – a été reconnu coupable par la Haute Cour du Swaziland de deux chefs d'entrave à la justice pour avoir publié deux articles mettant en doute l'indépendance de la justice dans le pays.

Il a été condamné à verser une amende d'un montant équivalant à près de 35 000 euros et il risque deux ans d'emprisonnement s'il n'en paie pas la moitié dans les trois jours.

« La condamnation de Bheki Makhubu revient tout simplement à incriminer l'expression non violente d'une opinion sur une question centrale pour l'état de droit, qui est en crise au Swaziland », a déclaré Mary Rayner, chercheuse sur le Swaziland à Amnesty International.

« Ces dernières années, nous avons pu constater que les autorités de ce pays tentaient en permanence d'empêcher les journalistes et les militants de dénoncer ou d'aborder les problèmes sociaux et les questions relatives aux droits humains. »

Cette dernière condamnation survient dans un contexte de recrudescence récente de la répression, caractérisée notamment par des détentions arbitraires, un recours excessif à la force contre des manifestants, et des actes de torture contre des détenus.

La Cour a rendu son arrêt contre Bheki Makhubu plus d'un an après l'examen de l'affaire.

« Les autorités du Swaziland doivent se conformer à leurs obligations internationales de respecter les droits à la liberté d'expression et de conscience, qui ont clairement été bafoués dans cette affaire », a souligné Mary Rayner.

Complément d'information

Depuis 2011, l'état de droit au Swaziland est au bord de la crise, notamment en ce qui concerne les droits humains, l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits humains et la capacité des autorités judiciaires à travailler de façon impartiale et indépendante.

Cette crise a été évoquée lors de l'examen périodique universel du Swaziland mené par le Conseil des

droits de l'homme des Nations unies en 2012. À la fin de cet examen, en mars 2012, le gouvernement a accepté les recommandations l'invitant à « prendre immédiatement des mesures concrètes pour garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice », mais depuis il n'a rien fait en ce sens.

Les jugements concernant des sujets sensibles semblent toujours biaisés soit par la procédure d'attribution des affaires aux différentes juridictions, soit par une ingérence semble-t-il manifeste du président du tribunal dans la prise de décision. Dans l'affaire concernant Bheki Makhubu et *The Nation*, un certain nombre de points importants n'ont pas été pris en compte par la Haute Cour, notamment le fait que le procureur général n'était pas compétent pour engager des poursuites.

Le fait que le verdict de culpabilité ait été accompagné d'une lourde peine renforce la suspicion, laissant penser que les chefs d'accusations et le procès contre le rédacteur en chef étaient motivés par des considérations politiques et visaient à écraser un média indépendant important.